

PROCES – VERBAL COMMISSION REGIONALE PRATIQUES FEMININES

Réunion restreinte du 05 décembre 2025

Présent(e)s : Mme Stéphanie GUEGUEN
Mme Pierrette LOUIN
MM Patrick CHEVALLIER, Hubert MALARD, Yannick RICHARD

Match U18 F Coupe Région Bretagne du 22/11/2025 : ES DOL / LAMBALLE LDP

Match arrêté à la 45ème minute suite à l'hypothermie d'une joueuse de l'ES DOL

La commission prend connaissance des pièces versées au dossier

- FMI de la rencontre
- rapport du club de LAMBALLE LDP du 24 novembre 2025
- rapport du club de l'arbitre de la rencontre du 29 novembre 2025, Mr Jean Jacques CHEVET
- FMI de la rencontre U15F CRB ES DOL / TA RENNES du 22 novembre 2025

Considérant que la rencontre de Coupe Région Bretagne U15F ayant lieu sur les mêmes installations et dans les conditions climatiques identiques a bien été à son terme.

Attendu que le club de l'ES DOL n'a pas souhaité reprendre la rencontre contre LAMBALLE LDP.

La commission constate l'abandon de terrain de l'ES DOL.

En conséquence, en application de l'article 87.2 des Règlements Généraux de la L.B.F, **la commission donne match perdu au club de l'ES DOL** et dit le club de LAMBALLE LDP qualifié pour le tour suivant.

La Présidente,
Stéphanie GUEGUEN

La présente décision de la Commission Régionale des Pratiques Féminines est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF.

